

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : C DE C DE SUD MESSIN
Utilisateur : UT_200039907 UT_200039907

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	230405_TAXES
Objet :	Délibération n° 6.4 votée le 05/04/2023 ? BUDGET PRINCIPAL ? VOTE DES TAUX D'IMPOSITION (7.2)
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-04-05 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	057-200039907-20230405-230405_TAXES-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 057-200039907-20230405-230405_TAXES-BF-1-1_0.xml	text/xml	919 o
Document principal (Document budgétaire) Nom original : D06.4 _ BP 2023 Vote des taux imposition.pdf Nom métier : 99_BU-057-200039907-20230405-230405_TAXES-BF-1-1_1.pdf	application/pdf	235 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	14 avril 2023 à 12h58min01s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	14 avril 2023 à 13h00min23s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Brigitte TORLOTING
En attente de transmission	14 avril 2023 à 13h00min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 avril 2023 à 13h00min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 avril 2023 à 13h00min30s	Reçu par le MI le 2023-04-14

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 5 AVRIL 2023

Date de la convocation : 31 mars 2023

Date de l'affichage : 31 mars 2023

Nombre de conseillers élus : 51

Nombre de conseillers présents : 37

Nombre de votes : 43

Le 5 avril 2023 - cinq avril deux-mille-vingt-trois - à vingt heures, l'Assemblée dûment convoquée par envoi de mail en date du 31 mars 2023, s'est réunie à l'Espace Sports et Loisirs de Rémilly, sous la présidence de Madame Brigitte TORLOTING.

Présents titulaires : 34

Mesdames et Messieurs Patrick ANGELAUD, Gilles DROUIN, Jean-François HESSE, François HENOT, Gilles VAVRILLE, Audrey CHOLEY, Jean-Marc REMY, Hervé SENSER, Brigitte TORLOTING, Hervé BELLOY, Sébastien MAUVIGNANT, Frédéric REICHEL, Raphaël ELIN, Nathalie GOEDERT, Sébastien WIERZBICKI, Jean-Luc SACCANI, Sylvie WEISBECKER, Bernard THIRIAT, Maurice FERRY, Florence IVARS, Angel RENAUDIN, Denis VEISS, Jean-Marc GRUNFELDER, Emilie FABRE, Xavier FENOT, Mariline THIEBAUT, Hervé MARTIN, Patrice GERARDIN, Victorien NICOLAS, François VALENTIN, Colette ROTTIER, Jean-Marc SAUTREAU, Anne-Françoise NEUSCHWANDER et Michel GUERBERT

Suppléants remplaçants de droit des titulaires absents : 3

Messieurs Denis BEAUCOUR, Eric RETTEL et Romain KELLER.

Pouvoirs : 6

Madame Sylviane SOL a donné procuration à Monsieur Gilles VAVRILLE, Madame Agnès PORTENSEIGNE a donné procuration à Madame Sylvie WEISBECKER, Madame Séverine COURTOIS SENE a donné procuration à Madame Colette ROTTIER, Monsieur Jean-Pierre TONDON a donné procuration à Monsieur François HENOT, Monsieur Jean-Christophe MOULON a donné procuration à Monsieur Patrick ANGELAUD, Monsieur Laurent NOEL a donné procuration à Monsieur Jean-Marc REMY.

Assistaient également à la réunion :

Messieurs Angel MIDENET, Délégué suppléant d'Ancerville et Eric ANDRE, Délégué suppléant de BECHY ;

Messieurs Jean STAMM, Maire de Solgne, Jean-Marie STABLO, Maire Honoraire de Rémilly et David BELIN, Conseiller municipal de Cheminot ;

Madame Virginie DEDOLA, journaliste, et Monsieur Pierre GENOIS, correspondant local, du Républicain Lorrain ;

Monsieur Guillaume DESFORGES, Directeur Général des Services et Madame Carole VOYER, Responsable de l'Administration Générale de la Communauté de Communes du Sud Messin ;

Mesdames Alexia SCHMISSER, Julie MOUSSLER, Danielle JAGER-WEBER et Mireille JACQUEMIN.

Monsieur Gilles VAVRILLE procède à l'appel des présents et des représentés. Constatant que le quorum est atteint, Madame Brigitte TORLOTING ouvre la séance.

6.4 - Délibération n° 6.4 votée le 05/04/2023 – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION (7.2)

Rapporteur : Madame Brigitte TORLOTING

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE (34 voix pour, 1 abstention, 8 voix contre) :

- d'augmenter et de fixer les taux d'imposition 2023 comme suit, hors CFE :

TAXES 2023	BASES PREVISIONNELLES NOTIFIEES 2023	TAUX 2022	PRODUIT PREVISIONNEL 2023	TAUX 2023	PRODUIT PREVISIONNEL 2023
TFB	15 996 000	1,25	200 078,00	1,75	279 930,00
TFNB	1 103 000	4,86	53 634,00	6,80	75 004,00
THA	236 666	3,61	8 545,00	5,05	11 952,00
CFE zone	3 163 000	18,65	589 900,00	Inchangé	589 900,00
		TOTAL	852 157,00		956 786,00

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme
GOIN, le 12 avril 2023



La Présidente



Brigitte TORLOTING

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible à partir du site : www.telerecours.fr